

Organisation internationale du Travail

Rapport du Commissaire aux comptes

Vérification des états financiers
de l'Organisation internationale
du Travail pour le soixante et onzième
exercice (2008-09)

Bureau international du Travail Genève

ISBN 978-92-2-221916-2 (imprimé)
ISSN 978-92-2-221917-9 (pdf Web)
ISSN 0251-3218

Première édition 2010

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par e-mail: pubvente@ilo.org ou par notre site Web: www.ilo.org/publns.



Au Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail

Le 26 mars 2007, lors de sa 298^e session, le Conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT) a nommé la vérificatrice générale du Canada comme Commissaire aux comptes de l'Organisation pour une période de quatre ans.

L'audit des états financiers de 2008-09 représente notre premier audit en tant que Commissaire aux comptes. Le présent rapport renferme les résultats de l'audit ainsi que des observations découlant de l'audit des états financiers de l'exercice 2008-09. Nous nous ferons un plaisir de vous donner plus de précisions sur ces points à la réunion de juin 2010 du Conseil d'administration.

Nous désirons remercier le Directeur général, la directrice exécutive, Secteur de la gestion et de l'administration, le Trésorier et contrôleur des finances et leur personnel pour l'aide et la coopération qu'ils nous ont prodiguées pendant l'audit. Nous aimerions également exprimer notre reconnaissance au Conseil d'administration et à la Conférence de l'Organisation internationale du Travail pour l'appui et l'intérêt qu'ils ont manifestés à l'égard du travail du Bureau.

(Signé) Sheila Fraser, FCA
Vérificatrice générale du Canada
Commissaire aux comptes

Ottawa, Canada
Le 7 mai 2010

Table des matières

	<i>Page</i>
Points saillants	1
Au sujet du Bureau du vérificateur général du Canada.....	2
Notre mandat	2
Etendue et objectifs de l'audit.....	2
Stratégie d'audit et responsabilités de l'auditeur.....	2
Résultats de l'audit	3
Réalisation de l'audit	4
Rapport détaillé sur les résultats de l'audit	5
Mise en œuvre des normes IPSAS au sein de l'OIT – progrès à ce jour	5
Changement dans la présentation des états financiers de l'OIT	6
Ajustement de l'estimation du recouvrement douteux des contributions pour 2008-09	7
Ajustements apportés à l'exercice précédent	7
Questions d'audit connexes	8
Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)	8
Mise en œuvre des normes IPSAS – gouvernance et prochaines étapes	9
Environnement de contrôle de l'OIT	10
Conclusion	11

Points saillants

Nous avons émis une opinion sans réserve sur les états financiers de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Nous avons conclu qu'ils reflètent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'OIT au 31 décembre 2009, sa performance financière, ses flux de trésorerie ainsi que la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice biennal ayant pris fin à cette date, et ce en conformité avec les Normes comptables du système des Nations Unies, comme il est précisé dans la note 2 des états financiers. Nous avons conclu également que ces méthodes comptables ont été appliquées de la même manière que lors de l'exercice précédent, après avoir tenu compte de l'effet rétroactif des changements, tel qu'il est expliqué à la note 4. Enfin, nous avons conclu que les opérations de l'OIT dont nous avons pris connaissance ou qui ont été examinées dans le cadre de notre audit ont été effectuées dans tous les aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autres autorisations législatives applicables.

La direction a grandement amélioré la présentation générale de ses états financiers au cours du présent exercice. Cette nouvelle présentation est conforme au référentiel d'information financière recommandé par le Conseil des normes comptables internationales du secteur public et permettra au BIT de poursuivre la mise en œuvre prévue de ces normes comptables au cours des prochaines années. Dans le cadre de notre premier audit des états financiers de l'OIT, nous avons examiné la mise en œuvre de quatre Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) adoptées par l'OIT dans ces états financiers. Nous sommes convaincus que celle-ci a été menée de façon appropriée.

Le Groupe de travail des normes comptables des Nations Unies a recommandé que toutes les organisations du système des Nations Unies adoptent comme référentiel comptable les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Le passage des Normes comptables communes du système des Nations Unies aux normes IPSAS représentera une réorientation en profondeur du système d'information financière. Le BIT prévoit de présenter des états financiers qui soient entièrement conformes aux IPSAS au plus tard en 2012. Ce sera là une tâche ardue que nous continuerons de suivre de près et dont nous communiquerons les résultats au Conseil d'administration.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, nous avons également recensé des possibilités de resserrer les contrôles financiers du BIT. Nos observations sur ces contrôles feront partie d'une lettre de recommandation que nous remettrons à la direction du BIT dans les prochains mois.

Au sujet du Bureau du vérificateur général du Canada

1. Le Bureau du vérificateur général (BVG) du Canada est un bureau d'audit indépendant et un chef de file mondial dans le domaine de l'audit législatif et de l'audit environnemental. Il fait la promotion d'une bonne gestion des finances, de l'environnement et du développement durable.
2. Le BVG est un membre actif du milieu de la comptabilité et de l'audit au Canada et à l'échelle internationale. Au pays, le BVG participe aux travaux de nombreuses organisations professionnelles, notamment l'Institut canadien des comptables agréés, qui établit les normes d'audit et de certification. Sur la scène internationale, la vérificatrice générale est membre du Conseil des Normes comptables internationales du secteur public (CNCISP) et le bureau collabore, depuis plus de cinquante ans, avec des partenaires internationaux à l'élaboration de normes professionnelles, au renforcement des capacités, à l'échange de connaissances et à la direction d'audits d'institutions internationales.

Notre mandat

3. Le Bureau du vérificateur général du Canada a été nommé Commissaire aux comptes de l'OIT en mars 2007. Le Règlement financier de l'OIT, au chapitre IX et dans son annexe, précise le mandat qui régit l'audit externe. Selon ce Règlement, le Commissaire aux comptes doit faire rapport au Conseil d'administration sur les états financiers de l'Organisation et sur toute autre question qui doit être portée à son attention.

Etendue et objectifs de l'audit

4. Un audit est un examen indépendant des éléments probants étayant les montants et les informations présentés dans les états financiers. En tant qu'auditeurs, nous évaluons aussi la conformité de l'OIT aux instruments d'autorisation importants et nous nous demandons si, au cours de l'examen, nous avons pris connaissance de toutes les autres questions qui, à notre avis, devraient être portées à l'attention du Conseil d'administration.

L'audit avait pour objectif de formuler une opinion indépendante, à savoir si:

- les états financiers reflètent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Organisation, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies;
- que les méthodes comptables stipulées à la note 2 des états financiers ont été appliquées de la même manière que lors de l'exercice précédent;
- que les opérations dont nous avons pris connaissance ou que nous avons vérifiées au moyen de tests dans le cadre de notre audit ont été conformes, dans tous leurs aspects significatifs, au Règlement financier et aux autres autorisations législatives applicables de l'OIT.

Stratégie d'audit et responsabilités de l'auditeur

5. Nous avons mené notre audit en conformité avec les Normes internationales d'audit. Ces normes nous exigent à planifier et à réaliser l'audit de manière à fournir

l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives. L'audit comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information qui figurent dans les états financiers. L'audit comprend également un examen des principes comptables appliqués et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers.

6. Au moment de la planification, nous avons acquis une compréhension approfondie de l'OIT et de son environnement, des risques auxquels l'Organisation fait face, de sa façon de les gérer et de son environnement de contrôle général. Cette compréhension repose principalement sur les entretiens que nous avons eus avec la haute direction ainsi que sur la connaissance que nous avons acquise de l'OIT et de son environnement, notamment de ses contrôles internes, pendant l'audit. Nous avons acquis cette compréhension pour pouvoir planifier notre audit, et pour pouvoir déterminer la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à appliquer.

7. Il incombe à l'auditeur de formuler une opinion sur les états financiers à partir de sa vérification de ceux-ci. Un audit est réalisé dans le but d'obtenir l'assurance raisonnable, mais non absolue, à savoir que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives, y compris celles qui pourraient être attribuables à des actes de fraude ou à des erreurs.

8. Nous avons préparé un rapport détaillé résumant les risques d'entreprise et les autres risques d'audit que nous avons recensés ainsi que les procédures que nous prévoyons d'appliquer à l'égard de chacun de ces risques. Nous avons discuté de ce rapport avec la direction. Nous avons relevé les principaux risques qui pourraient nuire à la présentation fidèle des résultats d'exploitation de l'Organisation et acquis une compréhension de ces risques qui avaient des incidences pour les états financiers. Nous avons concentré nos travaux sur les risques élevés d'anomalies significatives ou de non-conformité aux instruments d'autorisation importants, en nous fondant sur notre compréhension de l'Organisation et de ses activités.

9. Lors d'une réunion en février 2009, le plan d'audit a été présenté à la direction de l'OIT et au Comité consultatif de contrôle indépendant. Nous voulions ainsi nous assurer que nous avons relevé ces secteurs significatifs et que notre évaluation de l'environnement d'exploitation actuel de l'OIT était complète.

Résultats de l'audit

10. Nous avons formulé une opinion sans réserve sur les états financiers de 2008-09 de l'Organisation. Nous avons conclu que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'OIT au 31 décembre 2009, ainsi que sa performance financière, ses flux de trésorerie et la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice ayant pris fin à cette date, et ce conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies, exposées à la note 2 des états financiers.

11. Nous avons inclus, dans l'opinion, un paragraphe «Observation» sur une question qui nécessite de l'attention. Ce type de paragraphe est inclus dans l'opinion du Commissaire aux comptes si, selon son jugement, la question est d'une importance telle qu'elle est essentielle à la compréhension des états financiers par les utilisateurs.

12. Dans ce paragraphe «Observation», nous voulons attirer l'attention sur la note 5 des états financiers, laquelle décrit les ajustements apportés par rapport aux chiffres des états financiers de 2006-07 portant sur les bâtiments, les produits dérivés, les placements

et des contributions volontaires. A notre avis, ces ajustements apportés à l'exercice précédent ont été comptabilisés et exposés comme il se doit dans la note aux états financiers.

13. Comme l'exige le Règlement financier de l'OIT, nous avons conclu que les méthodes comptables ont été appliquées de la même manière que lors de l'exercice précédent, compte tenu de l'effet rétroactif des changements apportés aux méthodes comptables en 2008-09. La note 4 des états financiers présente des explications sur ces changements.

14. Nous avons également conclu que les opérations de l'OIT dont nous avons pris connaissance durant notre audit ou qui ont fait l'objet de tests dans le cadre de l'audit des états financiers ont été, dans tous leurs aspects significatifs, conformes au Règlement financier ainsi qu'aux autres autorisations législatives applicables de l'OIT.

15. Le rapport de l'auditeur indépendant que nous présentons a été modifié afin d'indiquer que les états financiers de 2006-07 ont été audités par le National Audit Office du Royaume-Uni qui, dans son rapport, exprimait une opinion sans réserve sur les états financiers.

16. Nous sommes tenus de signaler tout désaccord avec la direction sur les questions d'audit, de comptabilité ou d'information qui pourraient, seules ou regroupées, influencer de manière significative sur les états financiers ou le rapport de l'auditeur indépendant. Nous sommes également tenus d'indiquer si tous les désaccords ont été réglés de façon satisfaisante. Nous n'avons aucune question non résolue à signaler.

17. En outre, nous sommes tenus de signaler les fraudes et les actes illégaux impliquant des membres de la haute direction, ainsi que les fraudes et les actes illégaux, qu'ils soient commis par de hauts dirigeants ou d'autres employés, qui entraînent des anomalies non négligeables dans les états financiers. Nous insistons sur le fait qu'il incombe à la direction d'établir un environnement de contrôle et de maintenir des méthodes et des procédures comptables qui favorisent la conduite ordonnée et efficace de la mission de l'OIT. Nos procédures d'audit n'ont révélé aucune question liée à des actes de fraude ou à des erreurs, qui devrait être portée à l'attention de la direction ou du Conseil d'administration.

18. La préparation des états financiers exige l'utilisation d'estimations comptables. Certaines estimations sont particulièrement délicates en raison de leur importance pour les états financiers et de la possibilité que des événements futurs puissent différer considérablement des attentes de la direction. Les estimations les plus importantes englobent les passifs au titre des avantages du personnel, notamment les prestations d'assurance-maladie après la cessation de service, la portion des placements investis au titre de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé détenue pour le compte de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la provision pour les contributions à recevoir. Afin d'apprécier le caractère raisonnable de ces estimations, nous avons examiné le dossier de travail et la documentation à l'appui, vérifié l'exactitude des calculs et exécuté d'autres tests et procédures que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons accepté les jugements de la direction et estimé qu'ils étaient étayés par les éléments probants.

Réalisation de l'audit

19. Cet audit était le premier audit des états financiers de l'Organisation, réalisé par le BVG. Nous avons donc documenté le référentiel d'information financière et l'environnement de contrôle général de l'OIT. Par conséquent, faire affaire avec un

nouveau commissaire aux comptes a entraîné de nombreuses discussions avec la direction des Finances du BIT. Nous apprécions le temps que les dirigeants de l'Organisation nous ont consacré et voulons leur exprimer notre reconnaissance pour la collaboration soutenue qu'ils nous ont accordée tout au long de l'audit.

Rapport détaillé sur les résultats de l'audit

20. Comme l'exigent les Normes internationales d'audit et le Règlement de l'OIT, nous faisons rapport aux responsables de la gouvernance de l'Organisation dont les états financiers sont audités. Nous signalons, en particulier, les changements importants apportés aux méthodes comptables, aux estimations comptables et dans les informations à fournir, ainsi que les autres questions qui, selon notre jugement, sont importantes pour la surveillance du processus d'information financière. Nous avons préparé un rapport détaillé à l'intention du Directeur général, dont nous discuterons avec le Comité consultatif de contrôle indépendant. Nous exposons ci-dessous les questions importantes que nous avons relevées au cours de notre audit et des pistes de solution pour les régler.

21. Au cours de l'audit, nous avons également relevé des améliorations possibles des contrôles financiers de l'OIT dont nous avons discuté avec le Trésorier et contrôleur des finances et son personnel. Nous incluons une lettre de recommandation résumant les observations et les recommandations formulées pour donner suite à nos constatations.

Mise en œuvre des normes IPSAS au sein de l'OIT – progrès à ce jour

22. Dans son rapport de novembre 2009 sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) présenté au Conseil d'administration, le BIT a signalé que, pour les états financiers de l'exercice 2008-09, il disposerait des éléments suivants:

- l'état de la situation financière des terrains et bâtiments, des prestations d'assurance-maladie après la prestation de service et d'autres passifs liés aux avantages du personnel;
- les informations à fournir sur les opérations entre parties liées;
- les dépenses extrabudgétaires comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice aux fins de l'information financière;
- les états financiers modifiés selon la présentation des IPSAS;
- les nouvelles informations à fournir sur tous les instruments financiers (surtout pour les instruments de couverture des risques de change).

23. La mise en œuvre progressive des IPSAS soulève la préoccupation suivante, à savoir que les états financiers pourraient ne pas présenter les opérations et les événements d'un exercice biennal donné de façon fidèle et exacte. Ainsi, l'état de la situation financière pourrait être faussé si les passifs, par exemple les avantages des employés, étaient inclus sans que l'on ajoute pour la même période les actifs, par exemple les terrains et les bâtiments. Nous sommes heureux de constater que le BIT a évalué la question et qu'il a vu à maintenir une information équilibrée. Nos normes d'audit nous obligent à évaluer le référentiel d'information comptable de l'Organisation. Nous sommes satisfaits que les états financiers adoptés pour 2008-09 présentent une image fidèle et exacte des activités de l'OIT, en conformité avec les Normes comptables

du système des Nations Unies (UNSAS), et que les états financiers, y compris les méthodes comptables, sont pertinents, fiables et compréhensibles.

24. Dans les états financiers de 2008-09 qui ont été présentés au comité, l'OIT a adopté la norme IPSAS 25 sur les avantages du personnel. Les avantages des employés ainsi que d'autres passifs liés au personnel sont maintenant enregistrés dans les états financiers. Cet ajustement a donné lieu à une augmentation du passif de 601 millions de dollars. Auparavant, l'OIT communiquait dans une note aux états financiers le passif estimatif lié aux avantages médicaux après la prestation de service, aux primes de rapatriement et aux voyages, ainsi qu'aux jours de congé accumulés à la cessation de service.

25. Mentionnons un autre ajustement important apporté aux états financiers de 2008-09 de l'OIT: l'adoption d'une nouvelle méthode comptable selon laquelle tous les terrains et bâtiments doivent dorénavant être enregistrés à la juste valeur et non plus à leur valeur historique à la fin de la période biennale. Cet ajustement a donné lieu à une augmentation de 373,5 millions de dollars du montant comptabilisé au titre des terrains et des bâtiments dans l'état de la situation financière. Ce changement de méthode comptable a été mis en œuvre en conformité avec les Normes comptables du système des Nations Unies et ne correspond pas à l'adoption d'une nouvelle IPSAS.

26. L'OIT a adopté l'IPSAS 19 sur les provisions, les passifs éventuels et les actifs éventuels pour présenter les passifs sur l'état de la situation financière. Pour la première fois, l'Organisation a enregistré une provision pour les passifs éventuels dans ses états financiers de 2008-09, laquelle a entraîné un passif de 300 000 dollars.

27. L'OIT n'a pas comptabilisé comme prévu les recettes ni les dépenses des fonds extrabudgétaires (autres que ceux qui sont reliés aux salaires et aux avantages) selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale dans les états financiers, parce que l'Organisation n'a pas encore mis en place les systèmes et les procédures aptes à saisir les informations nécessaires.

28. L'OIT présente maintenant à leur juste valeur dans ses états financiers les investissements et les produits dérivés qu'elle détient. L'Organisation enregistre également les variations d'une période à l'autre comme des profits ou des pertes sur ses investissements. Auparavant, l'OIT enregistrait ses investissements au coût et donnait des informations sur leur juste valeur dans une note. Grâce à l'adoption de cette nouvelle méthode comptable, l'OIT donne aux lecteurs de ses états financiers une information plus récente et de meilleure qualité sur ses investissements et ses produits dérivés.

29. En outre, comme l'exige la norme IPSAS 20, on a ajouté une note sur les opérations entre parties liées. Enfin, les exigences de la norme IPSAS 24, Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers, ont toutes été mises en œuvre. Nous sommes satisfaits que les normes IPSAS qui ont été adoptées pendant l'exercice visé l'ont été conformément aux exigences, et que les changements ont été dûment pris en compte dans les états financiers.

Changement dans la présentation des états financiers de l'OIT

30. En 2008-09, l'OIT a modifié la présentation de ses états financiers. Nous appuyons le nouveau modèle de présentation, car il fournit aux lecteurs des états financiers de meilleures informations sur les résultats globaux des activités que l'Organisation est responsable d'administrer. Le nouveau modèle présente les actifs et les passifs, les

recettes et les charges d'une façon différente que par le passé, et fournit beaucoup d'informations financières supplémentaires importantes dans les notes. Le nouveau modèle de présentation est conforme au modèle de présentation recommandé par les normes IPSAS.

31. Le BIT présente maintenant un état de la situation financière, un état de la performance financière, un état des variations de l'actif net, un tableau des flux de trésorerie ainsi qu'un état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels. Le BIT ne fournit plus dans ses états financiers des informations détaillées sur chacun des fonds ou des réserves. Ces informations sont dorénavant présentées dans les notes des états financiers. Dans le cadre de cet ajustement apporté à ses états financiers de 2008-09, les informations de 2006-07 ont été retraitées pour être présentées de la même manière que les états financiers de 2008-09 et faciliter la comparaison.

32. La nouvelle présentation est une étape franchie en vue de fournir aux lecteurs des états financiers des informations financières supplémentaires dans un style plus clair et plus convivial. Nous invitons l'OIT à conserver cette nouvelle présentation et à continuer de fournir des informations supplémentaires à mesure qu'elle s'achemine vers une conformité intégrale avec les normes IPSAS d'ici à 2012.

Ajustement de l'estimation du recouvrement douteux des contributions pour 2008-09

33. Avant 2008-09, la provision enregistrée pour les contributions à recevoir était établie à 100 pour cent conformément au paragraphe 1 de l'article 18 du Règlement financier. En 2008-09, afin d'harmoniser sa méthode comptable à une norme se fondant davantage sur les IPSAS, l'OIT a décidé d'évaluer, aux fins de l'information financière, une provision axée davantage sur les arriérés dont le recouvrement est douteux. La provision englobe maintenant les contributions en souffrance depuis plus de deux ans et pour lesquelles les Etats concernés ont perdu leur droit de vote, conformément à la Constitution de l'OIT, et pour lesquelles aucune entente financière à long terme n'a été conclue avec le Conseil d'administration. La provision comprend également les sommes à recevoir d'anciens Etats Membres. Les ententes financières à long terme sont également actualisées et incluses dans la provision. Nous souscrivons à la nouvelle méthode adoptée par l'OIT, qui est plus conforme aux principes comptables généralement reconnus.

Ajustements apportés à l'exercice précédent

34. Au cours de l'audit, nous avons cerné des ajustements qui avaient une incidence sur les états financiers de l'exercice précédent. L'OIT a ajusté les résultats financiers comparatifs pour 2006-07, comme l'exigent les Normes comptables du système des Nations Unies. Ces ajustements englobaient:

- la réduction du coût historique de l'immeuble abritant le siège social de l'Organisation, et ce d'un montant de 200 000 dollars. Conformément aux normes UNSAS, les postes non monétaires (tels que les bâtiments) sont comptabilisés au coût historique sans ajustement dans les exercices subséquents. Auparavant, le coût historique avait été réévalué au taux de change en cours actuel de l'ONU au terme de chaque période d'information financière;

-
- l'inclusion de la valeur des contrats de change (passif de 11,9 millions de dollars des Etats-Unis au 31 décembre 2007) détenue par l'OIT pour financer les besoins en dollars des Etats-Unis de son budget ordinaire et protéger du risque de change la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel. L'objet de ces contrats de change est de geler le taux de change des diverses charges à payer en dollars des Etats-Unis au cours des 90 prochains jours;
 - l'augmentation des recettes et un virement d'un compte de passif à un autre compte de passif – Autres sommes à payer et recettes extrabudgétaires non affectées (5,9 millions de dollars des Etats-Unis) dans les états financiers de 2006-07 pour prendre en compte les contributions reçues en 2007 qui auraient dû être enregistrées comme des recettes au lieu d'être enregistrées comme des recettes reportées;
 - les ajustements apportés à la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel pour refléter comme il se doit la conversion des avoirs en dollars des Etats-Unis.

Nous sommes satisfaits que les états financiers de l'OIT ont été correctement retraités pour refléter les ajustements susmentionnés apportés à l'exercice précédent.

Questions d'audit connexes

Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)

35. A l'heure actuelle, l'OIT applique les Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS) pour préparer ses états financiers. Lors de la réunion du Comité de haut niveau des Nations Unies chargé des questions de gestion, le 21 novembre 2005, le Groupe de travail des normes comptables a recommandé que les organisations du système des Nations Unies adoptent comme référentiel comptable les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et que toutes les organisations les appliquent au plus tard à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2010 ou avant cette date. En juin 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé l'adoption des normes IPSAS comme nouveau référentiel comptable du système des Nations Unies. Lors de sa session de février 2010, le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion a enlevé cette échéance afin de donner aux organisations plus de latitude pour qu'elles se conforment aux nouvelles normes.

36. Nous appuyons vivement le passage par les organisations du système des Nations Unies aux nouvelles normes IPSAS. Ce nouveau référentiel comptable améliorera la qualité, la comparabilité et la crédibilité des rapports financiers du système des Nations Unies et, par voie de conséquence, la reddition de comptes, la transparence et la gouvernance.

37. En novembre 2006, le Conseil d'administration du BIT a approuvé l'adoption des normes pour la période commençant en 2010. En novembre 2009, le Conseil d'administration a pris note du plan de mise en œuvre révisé des normes IPSAS. Selon ce plan, l'OIT doit appliquer 19 des 26 normes IPSAS d'ici à la fin de 2010 et elle devrait toutes les appliquer d'ici à la fin de 2012.

38. Le passage des normes UNSAS aux normes IPSAS nécessitera une réorientation en profondeur du référentiel comptable, puisqu'il s'agit d'évoluer d'un système principalement fondé surtout sur le budget vers une comptabilité d'exercice. Le Groupe

de travail des normes comptables décrit les conséquences majeures de l'adoption des IPSAS sur la comptabilité du système des Nations Unies, comme suit:

- la comptabilisation intégrale des passifs constitués par les avantages du personnel au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service, les congés annuels et les primes de rapatriement;
- la comptabilisation et l'amortissement de toutes les immobilisations, telles que les immeubles, les véhicules, les meubles et les biens d'équipement;
- la comptabilisation des charges sur la base des biens reçus et des services fournis (principe de l'exécution);
- l'intégration des activités ou la consolidation des entités qui ne sont pas actuellement incluses dans les états financiers des organisations.

39. Cette réorientation en profondeur du référentiel comptable influera non seulement sur la comptabilité, mais en fin de compte sur l'établissement du budget, le financement et la gestion de l'Organisation. L'adoption des IPSAS est une entreprise de taille qui exige des modifications au Règlement financier et aux Règles, à la gestion de projets importants et aux projets en cours, à la formation du personnel au siège social et dans les bureaux de l'Organisation, à l'élaboration de méthodes et de procédures comptables ainsi que des investissements dans les systèmes de saisie des données.

Mise en œuvre des normes IPSAS – gouvernance et prochaines étapes

40. A l'heure actuelle, la structure de gouvernance du projet IPSAS se définit ainsi: la mise en œuvre du projet est dirigée par un groupe non officiel, composé du Trésorier et contrôleur des finances et de trois dirigeants du service des Finances, qui tous continuent de s'acquitter de leurs responsabilités courantes, et d'un expert-conseil à temps partiel.

41. En règle générale, les pratiques exemplaires devraient inclure ce qui suit:

- un champion de projet, investi de l'autorité requise pour voir à ce que des ressources adéquates soient affectées au projet et à ce que la mise en œuvre respecte les échéances;
- un comité directeur qui voit, dans le cadre de réunions régulières et en collaboration avec le chargé de projet, à ce que le projet tienne le cap, et à ce qu'il soit achevé à temps pour respecter les échéances, et qui est chargé de régler tout problème pouvant survenir, par exemple des conflits de priorités ou une réaffectation des ressources;
- un chargé de projet et son équipe, responsables de l'analyse des besoins du projet;
- l'établissement d'un plan et d'un budget de travail;
- la mise en œuvre du plan de projet telle quelle, de façon à respecter les échéances.

42. Normalement, dans un projet de cette envergure, le chargé de projet et son équipe devraient être dotés de ressources permanentes et de personnel contractuel, là où une expertise spéciale est requise. Compte tenu du nombre des ressources actuelles affectées à ce projet, il sera difficile de mettre en œuvre les IPSAS et d'assurer une application pleine et entière de ces états financiers d'ici à 2012. Il faudra probablement une approche plus coordonnée faisant appel aux services des ressources humaines, de l'informatique et de l'approvisionnement pour que le projet réussisse.

43. Malgré son approche actuelle, le BIT a progressé pour ce qui est d'élaborer des méthodes comptables conformes aux IPSAS et de recenser les ajustements requis à apporter au processus. Pour l'heure, le défi le plus important que le BIT devra relever sera de s'assurer que les données financières et autres sont recensées et saisies d'une manière conforme aux exigences des IPSAS en matière de rapport. Pour cela, il faudra réaliser des progrès accélérés dans la mise à niveau des systèmes financiers, des systèmes de gestion des ressources humaines et des systèmes administratifs généraux, et ce dans les bureaux et au siège social. Le BIT adoptera avec succès les IPSAS comme référentiel d'information financière seulement s'il dispose des données requises et complètes pour ce faire.

44. Dans les prochaines années, les services financiers du BIT devront relever encore d'autres défis, car ils devront préparer des états financiers annuels et voir à la mise en œuvre progressive des IPSAS. Ces normes exigeront un travail colossal, pour ce qui est des informations à fournir dans les états financiers, comparativement au référentiel comptable des normes UNSAS. L'adoption des nouvelles normes IPSAS requiert des informations financières qui n'ont été ni enregistrées ni présentées dans les états financiers auparavant. Or la collecte de ces informations pour la mise en œuvre initiale présentera des difficultés et nécessitera beaucoup de ressources.

45. La direction est responsable de gérer avec succès la conversion de l'OIT aux normes IPSAS. En notre qualité de Commissaire aux comptes de l'Organisation, nous surveillerons le processus de transition et ferons part à la direction et au Conseil de nos observations ou de nos préoccupations tout au long de cette transition.

Environnement de contrôle de l'OIT

46. Lors de notre premier audit de l'OIT, nous nous sommes surtout attachés à comprendre les activités de l'Organisation, ses opérations financières régionales, ses systèmes comptables, ses processus, le référentiel comptable des normes UNSAS, les normes IPSAS que l'OIT a mises en œuvre et le nouveau modèle de présentation des états financiers. Au cours de notre prochain audit, nous poursuivrons notre collaboration avec la direction du BIT relativement à la mise en œuvre progressive des IPSAS et nous nous concentrerons à accroître les gains d'efficacité d'audit.

47. L'audit permet souvent des gains d'efficacité lorsque l'auditeur adopte une stratégie d'appui sur les contrôles s'il peut faire confiance au système de contrôle interne mis en place par la direction. Pour qu'il puisse adopter une telle approche, il faut qu'un certain nombre de conditions soient réunies. En premier lieu, les contrôles exercés par la direction doivent être recensés et documentés pour s'assurer du caractère raisonnable des transactions. De plus, il faut déterminer s'il existe des contrôles dans les systèmes informatiques qui ont une incidence sur les états financiers et les tester; il faut faire de même pour les contrôles manuels mis en place par la direction pour s'assurer que les transactions sont comptabilisées conformément au référentiel comptable de l'OIT.

48. Le BIT utilise comme système de planification des ressources de l'Organisation (ERP) Oracle Business Suite, largement connu au sein de l'Organisation comme étant le système IRIS. Le système IRIS (Système intégré d'information des ressources) permet de gérer les processus opérationnels comme les ressources humaines, les finances et la gestion de l'exploitation.

49. En avril 2010, nous avons évalué les contrôles informatiques généraux d'IRIS. Nous avons choisi ce système parce qu'il traite la plupart des opérations financières de l'Organisation et qu'il est administré et géré au siège social. Lors de la première étape,

nous avons évalué si ces contrôles informatiques généraux étaient adéquats et s'ils fonctionnaient correctement. Si tel était le cas, nous pouvions avoir l'assurance que les contrôles internes étaient efficaces et que nous pouvions nous y fier. Nous sommes en train d'achever ces travaux. Selon nos premières observations, certains contrôles clés fonctionnent avec efficacité tandis que d'autres contrôles automatisés pourraient être améliorés. Nous discutons de ces observations avec la direction du BIT et, au milieu de 2010, nous lui remettons une lettre de recommandation présentant des moyens d'améliorer l'utilisation de ces contrôles informatiques.

50. Avant le 31 décembre 2010, nous ferons un suivi des observations et des recommandations sur les contrôles informatiques du système IRIS. Si la direction a réglé les faiblesses cernées dans les contrôles ou si nous sommes en mesure de trouver des contrôles compensatoires qui garantissent que les contrôles internes fonctionnent comme prévu, nous commencerons à documenter et à tester certains contrôles d'application choisis. Nous avons l'intention d'examiner les applications de traitement de la paie et des charges du budget ordinaire.

Conclusion

51. En résumé, nous nous réjouissons des progrès réalisés dans la mise en œuvre des normes IPSAS appliquées aux états financiers de 2008-09. Nous invitons la direction à s'assurer que cette initiative continue de se dérouler conformément au plan de mise en œuvre présenté au Conseil d'administration en novembre 2009. Nous saisissons l'occasion pour remercier le Directeur général, la directrice exécutive, Secteur de la gestion et de l'administration, le Trésorier et contrôleur des finances ainsi que les membres du personnel de l'excellente collaboration qu'ils ont nouée avec nous pendant l'audit et que nous avons hâte de poursuivre.